

**M. le Président:** On a proposé que l'on fasse l'étude de ce projet de loi. Ce n'est pas possible sans le consentement unanime. Je vais donc poser la question à la Chambre. La Chambre est-elle prête à accepter, à l'unanimité, que l'on étudie ce projet de loi?

**Des voix:** Non.

**M. le Président:** Cela clos la discussion à ce sujet. Il est inutile que j'entende d'autres rappels au Règlement sur ce point, mais je vais certainement donner la parole au député de LaSalle (M. Lanthier).

[Français]

**M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics):** Monsieur le Président, étant le «commanditaire», le *sponsor* de ce projet de loi, j'entérine les propos du Nouveau parti démocratique, qui a dit que c'était un objet de loi collectif de la Chambre. Maintenant, l'objet de la loi qui est proposé maintenant n'est pas celui qui avait été proposé avant. Ce qui est devant cette Chambre ici actuellement, le projet de loi amendé, ce n'est pas le même projet de loi qui a été adopté l'autre jour devant cette Chambre et qui a été refusé par le Sénat éventuellement et qui nous revient amendé.

Monsieur le Président, je regrette infiniment que le long bras libéral fédéral du Sénat ait bloqué ce projet de loi et qu'il nous revienne ici amendé de telle sorte qu'il aurait été possible de rendre justice autant du point de vue commercial que du point de vue de l'équité, mais comme nous ne pouvons pas atteindre au consentement unanime de la Chambre, je me dois de me plier à sa volonté.

Cependant, monsieur le Président, laissez-moi vous dire que les gens de LaSalle et de Ville-Émard se souviendront longtemps du long bras rouge libéral fédéral qui agit au Sénat et qui a bloqué la création d'emplois dans la circonscription pour les LaSallois et pour les gens de Ville-Émard. Laissez-moi vous dire, monsieur le Président, qu'on saura s'en souvenir en temps opportun. Joyeuse Confédération!

[Traduction]

**M. le Président:** Certains députés regrettent peut-être que la Chambre n'ait pas donné son consentement. De toute évidence, toutefois, il n'y a pas consentement unanime et l'affaire est donc close. Le député de Fundy—Royal (M. Corbett) demande la parole. Je l'écoute.

**M. Corbett:** Monsieur le Président, je veux simplement dire que moi aussi, je suis préoccupé par la question dont la Chambre est actuellement saisie. Comme les députés se le rappellent sans doute, cette mesure a été soumise à la Chambre il y a à peine deux semaines. La première lecture a eu lieu, et le deuxième jour où la Chambre en a été saisie, cette mesure a été adoptée en deuxième et troisième lectures.

Divers députés ont exprimé de vives préoccupations et, en toute déférence envers nos amis du NPD, l'expérience d'hier prouve que l'on ne peut manifestement pas leur faire confiance pour défendre une position . . .

### *Prêts aux petites entreprises—Loi*

**M. le Président:** La Chambre a été saisie d'une proposition très simple: on demande l'autorisation de poursuivre l'étude de ce projet de loi.

Pour une raison quelconque, il n'y a pas consentement unanime. C'est peut-être regrettable pour certains, mais il n'y a rien à ajouter. Je demande aux députés de faire preuve de collaboration et de ne plus demander la parole à ce sujet.

Je sais que cette question tient fort à coeur au député de LaSalle (M. Lanthier). Il a exprimé son opinion. La Chambre n'en entendra pas davantage pour le moment.

\* \* \*

[Français]

### LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

#### MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Côté (Langelier): Que le projet de loi C-63, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et déferé à un comité plénier.

**M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou):** Monsieur le Président, cet après-midi je veux prendre part à ce débat sur le projet de loi C-63 qui modifie la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Tout d'abord, j'aimerais dire que le gouvernement conservateur a pris l'habitude de nous arriver toujours à la dernière minute pour proposer des amendements à la Loi sur les prêts aux petites entreprises. En effet, au début de son mandat, au printemps 1985, l'ancien ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) (M. Valcourt) nous avait proposé un projet de loi qui amendait la Loi sur les prêts aux petites entreprises et qui ne proposait pas des améliorations, mais proposait de réduire la possibilité que des Canadiens puissent utiliser cette mesure, cette loi qui permet du financement pour la petite entreprise.

En effet, à ce moment-là, ce que le gouvernement proposait, madame la Présidente, c'était de réduire le montant de la garantie. Auparavant, nous avions un prêt pour la petite entreprise qui était garanti à 100 p. 100 par le gouvernement et, à partir du printemps 1985, par l'amendement du gouvernement conservateur, nous avons une loi qui fait des prêts à la petite entreprise mais garantis à 85 p. 100. A ce moment-là, madame la Présidente, nous avons indiqué qu'une telle mesure aurait réduit les activités. En effet, aujourd'hui, les chiffres nous donnent raison.

Si nous regardons le dernier rapport que le ministère de l'Expansion industrielle régionale a publié, le 15 avril 1987, entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre 1986, 6 780 prêts, totalisant la somme de 557 196 962 \$, ont été consentis aux petites entreprises sous la Loi sur les prêts aux petites entreprises par les banques à charte.

Et si on prend la même période—1985—il y a eu 18 444 prêts, pour un montant de 560 133 192 \$, une diminution entre 1986 et 1985, considérable. C'est justement après les amendements apportés à la Loi sur les prêts aux petites entreprises.